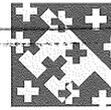
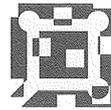
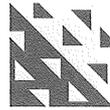
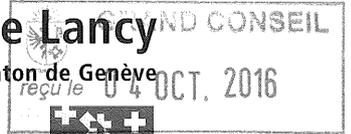


Ville de Lancy

République et canton de Genève



C 3595

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 13.10.2016
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

GRAND CONSEIL DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DE
GENEVE
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

Lancy, le 30 septembre 2016

N/réf. : OdG – 651100.000

Concerne : dénomination de l'actuelle gare de Lancy Pont-Rouge et de la future halte du Bachat – Gares CEVA

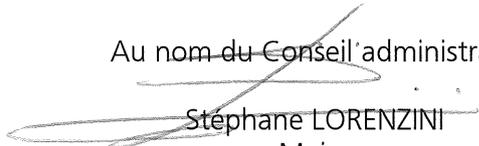
Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les député-e-s au Grand Conseil,

Nous nous permettons de vous faire parvenir en annexe copie d'un courrier que nous adressons ce jour à l'Office fédéral des transports, ainsi que de la résolution votée le 29 courant par notre Conseil municipal.

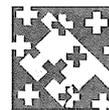
Par avance, nous remercions le Grand Conseil de soutenir la Ville de Lancy dans sa démarche et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les député-e-s au Grand Conseil, à l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil administratif


Stéphane LORENZINI
Maire

Annexes mentionnées



OFFICE FEDERAL DES
TRANSPORTS
3003 BERNE

Lancy, le 30 septembre 2016

N/réf. : OdG – 651100.000

Concerne : dénomination de l'actuelle gare de Lancy Pont-Rouge et de la future halte du Bachet – Gares CEVA

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, une gare et une halte situées sur le territoire de la Ville de Lancy vont recevoir la future ligne du CEVA ou Léman Express.

Nous nous référons à l'ordonnance RS 510.625 du 21 mai 2008 sur les noms géographiques qui précise notamment :

Article 28, lettre b : peut déposer une demande, la commune sur laquelle se trouve la station.

Article 27 : la station se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert. Si plusieurs stations desservent une même localité, elles sont distinguées les unes des autres par des compléments au nom de la localité.

Article 4 : les noms géographiques sont faciles à lire et à écrire et bénéficient d'une large acceptation.

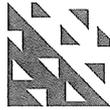
Dans ce contexte, la Ville de Lancy souhaite déposer une demande pour la dénomination des deux stations précitées, soit

Lancy Pont-Rouge
Lancy-Bachet.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a déposé une demande pour des noms différents, soit Genève-Pont-Rouge et Genève-Bachet. Ces propositions ne répondent pas au principe d'une large acceptation. Preuve en est, la résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal de Lancy, qui demande expressément que le nom de la Ville de Lancy (près de 32'000 habitants) soit utilisé pour les deux stations qui seront situées sur son territoire. Vous trouverez ce document en annexe.

Par ailleurs, nous contestons la volonté avancée par le Conseil d'Etat d'assimilation de la zone urbaine en lieu et place de la localité, ceci ne respectant pas les termes de l'ordonnance sur les noms géographiques.

Nous relevons de plus que le nom de Lancy Pont-Rouge est utilisé depuis l'ouverture de la gare actuelle, soit la fin de l'année 2002. Nous ne comprendrions pas, et les usagers non plus, les raisons d'un éventuel changement, d'autant plus que nous avons



également appris que la future gare située sur le territoire de Chêne-Bourg portera le nom de cette commune.

Pour le surplus, nous vous serions reconnaissants, conformément à l'article 31 de l'ONGéo, de nous faire parvenir votre décision de notification.

En vous remerciant par avance de bien vouloir tenir compte de notre détermination, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

~~Au nom du Conseil administratif~~

~~Stéphane LORENZINI~~
Maire

Annexe mentionnée

Copie à la Présidence du Grand Conseil de la République et canton de Genève

RÉSOLUTION CONCERNANT LE NOM DES FUTURES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont-Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant les conditions fixées par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo) du 21 mai 2008 indiquant à son article 27 que la station se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert ;

Considérant l'annonce faite, à la dernière commission de l'aménagement du territoire, des possibles futurs noms proposés par la commission cantonale de nomenclature pour les deux stations situées sur la commune de Lancy ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Demande au Conseil administratif

- De déposer une demande, à l'Office fédéral des transports, selon l'article 28 de l'ONGéo, dès lors que la commune est compétente pour les stations se situant sur son territoire, de conserver le nom de la gare de Lancy Pont-Rouge pour la gare actuelle et de nommer la nouvelle gare du quartier Lancy-Bachet ;
- Subsidiairement de recourir, selon l'article 32 de l'ONGéo, auprès du Conseil fédéral, contre toutes décisions allant à l'encontre de cette résolution.

Parti Libéral Radical
Thierry AESCHBACHER

Mouvement Citoyen Genevois
Jean FONTAINE

Parti Socialiste
Éric MAUGUE

Les Verts
Damien SIDLER

Parti Démocrate-Chrétien
Martine CASUTT